

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 16 novembre 2020
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 17
Absents : 5
Votants : 17
Réception en Préfecture le : **03 DEC. 2020**
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

COMMUNICATION N° 2020-01(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et le 24 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni **en visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO, Michèle MOUTTE, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD.
Messieurs Serge CAREL, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Alberte VALLÉE
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT.

Objet : Relevé des décisions des Bureaux des 5 mars, 25 juin, 16 septembre et 27 octobre 2020

Le Président expose :

Les délibérations prises par le Bureau font l'objet d'une communication portée à la connaissance des membres du Conseil d'administration. En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de ses différentes réunions :

Bureau du 5 mars 2020 (Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité) :

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 28 novembre 2019 :

Renouvellement du poste d'agent contractuel en charge de la gestion des projets européen (nécessité de renouveler ce poste d'agent contractuel pour une durée de trois ans car le service est engagé dans de nombreux projets européens ce qui représente une lourde charge de travail mais aussi des subventions importantes à venir. Le comité technique a rendu un avis favorable le 25 février 2020).

Modification du tableau des effectifs et liste des emplois tenus

Le tableau des effectifs, arrêté au 1^{er} avril 2020, tient compte du départ volontaire d'un officier de SPP, de l'ajustement de l'organigramme fonctionnel et du recrutement de deux caporaux de SPP au 1 novembre 2019 et trois à compter du 1^{er} avril 2020.

Conventions relatives à la mise à disposition de personnels affectés à la surveillance des plages et zones de baignade des communes de Ubaye - Serre-Ponçon, Castellane, Saint-André-les-Alpes, Saint-Julien-du-Verdon et de Sainte-Croix du Verdon.

Depuis plusieurs années le SDIS assure la surveillance des zones de baignades et se charge de recruter les personnels saisonniers affectés à ces missions. Les communes bénéficiaires remboursent au SDIS la totalité des dépenses de ces prestations et approvisionnent les postes en matériels de secours.

Convention relative à la mise à disposition d'un logement par la commune de Castellane au bénéfice des personnels saisonniers employés par le SDIS 04.

La commune de Castellane met à disposition du SDIS 04 un logement pour les SPV saisonniers extérieurs en charge de la surveillance des plages ou qui renforcent les effectifs du centre durant la période estivale, moyennant le paiement d'un forfait de 50€ mensuel afin de couvrir les charges liées aux consommations d'eau et d'électricité.

Accord-cadre avec la fondation LINKS

Cet accord-cadre s'inscrit dans le prolongement de la collaboration entre le SDIS et ses partenaires italiens sur plusieurs projets européens. Les partenaires français et italiens vont ainsi travailler conjointement à la conception et à la planification d'actions visant à améliorer les connaissances de chacun. Cet accord-cadre permettra également de réaliser une opération de communication de grande ampleur à destination des différents porteurs de projet européens. A cet égard, la signature de cet accord-cadre représente une étape importante dans la poursuite des projets européens en cours ou à venir ainsi que leur financement.

Apurement de l'actif :

Il y a un nombre important de véhicules à réformer car l'acquisition de véhicules polyvalents ne nécessite plus le remplacement de certains engins sortis des comptes. Ces engins sont vendus aux enchères par un commissaire-priseur. La mise à prix est fixée conjointement par ce professionnel et le groupement technique et logistique. Ces ventes aux enchères connaissent toujours un vif succès.

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en plaquettes forestières des chaufferies publiques et réseau de chaleur du territoire de la CFT Luberon Lure

L'adhésion à ce groupement d'achat, coordonné par le syndicat mixte du PNR du Luberon, permettra au SDIS d'acheter au meilleur prix les plaquettes bois destinées à alimenter la chaudière du centre de secours de Manosque, même si le montant annuel consacré à l'achat de ces matériaux n'est pas très élevé.

Bureau 25 06 2020 (Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité) :

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 5 mars 2020 :

Convention de mise à disposition temporaire de personnels du SDIS 04 pour la gestion de crise

Covid 19 :

Dans le cadre de cette convention, une infirmière SPV mise à disposition de l'ARS a réalisé des tests COVID à l'EPHAD de Banon. Des membres du service de santé et de secours médical ont également réalisé des prélèvements (environ 80), sur 6 exploitations agricoles qui emploient des travailleurs saisonniers. Il s'agit d'un appui sanitaire qui ne se fait que si le SDIS dispose de personnels disponibles.

Convention de formation professionnelle aux Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU) :

Cette convention est l'aboutissement d'un dossier porté auprès de l'ARS depuis presque 5 ans car il le manque de médecins généralistes sur certains secteurs du département a été anticipé ainsi que la nécessité de pratiquer la télémédecine.

Cette convention permettra donc aux infirmiers formés à cet effet de disposer, sur le secteur d'Annot et d'Entrevaux, de matériels hospitaliers qui seront financés par l'ARS et ces matériels pourront être utilisés par les infirmiers sapeurs-pompiers volontaires sur des situations d'urgence.

Cette expérimentation, la première à être menée en France, devrait permettre d'éviter des hospitalisations notamment pour les pensionnaires des EPHAD et d'éviter de ce fait des trajets en ambulances ou en VSAV de plus de 4 heures aller/retour.

Convention de partenariat entre l'URPS Infirmier PCA et le SDIS 04 :

Afin de pallier la désertification médicale sur les secteurs d'Annot et Entrevaux-Puget-Théniers, le SDIS 04, le CESU et l'URPS Infirmier PACA expérimentent et mettent en place, à l'attention des

infirmiers libéraux diplômés d'Etat, une formation relative aux interventions des infirmiers libéraux dans le cadre de la permanence de soins ambulatoires (PDSA) et de l'Aide médicale Urgente (AMU). Pour la durée de l'expérimentation, soit 24 mois à compter de la signature de la convention, le SDIS s'engage à fournir les moyens techniques et logistiques ainsi que les référents formateurs PISU IDE et médecins du SSSM nécessaires à l'encadrement de la formation.

Le prix par action de formation est fixé à :

- 100,00 euros par jour et par stagiaire pour le CESU 04 ;
- 89,60 euros par jour et par stagiaire pour le SDIS 04 (dans la limite de 10 stagiaires).

Apurement de l'actif

Il s'agissait d'un apurement comptable de plusieurs matériels de transmission ou bio-médical obsolètes.

Attribution de marchés publics :

Les marchés suivants ont été attribués :

- 1) Appel d'offre ouvert relatif au programme d'équipement les besoins de SDIS 04 – montant prévisionnel du marché 728 595,00€.

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot 1 – Fourniture de deux Camions Citerne Feux Moyens (CCFM)	Magirus CAMIVA 73 026 Chambéry	411 311,60€
Lot 2 – Fourniture d'un Fourgon Pompe Tonne (FPT)	Déclaré sans suite pour motif d'intérêt général	---
Lot n°3 – Fourniture d'un Véhicule Communication (VCOM)	Carrosserie St Aubert 17 400 St Jean d'Angely	50 632,00€

- 2) Appel d'offre ouvert relatif à la fourniture de pièces détachées les besoins de SDIS 04 – marché à bons de commande sans minimum et sans maximum.

9 lots ont été attribués à la société SFAC – 04000 Digne les Bains, 1 lots a été attribués à la société RCL Diffusion – 49750 Chanzeaux.

- 3) Appel d'offre ouvert relatif au programme d'équipement les besoins de SDIS 04 – montant prévisionnel du marché 728 595,00€.

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot 1 – Fourniture de deux Camions Citerne Feux Moyens (CCFM)	Magirus CAMIVA 73 026 Chambéry	411 311,60€
Lot 2 – Fourniture d'un Fourgon Pompe Tonne (FPT)	Déclaré sans suite pour motif d'intérêt général	---
Lot n°3 – Fourniture d'un Véhicule Communication (VCOM)	Carrosserie St Aubert 17 400 St Jean d'Angely	50 632,00€

- 4) Marché à procédure adaptée relatif à la création d'une laverie et d'aménagements divers pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence – Montant prévisionnel du marché : 92 840,00€ HT

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot n°1 – Maçonnerie GO, plomberie et électricité	GAMBA SAS 04 000 Digne les Bains	22 808,05€
Lot n°2 – Fermeture, cloison modulaire, rayonnage et mezzanine préfabriqués	CLASSOTECH 84 150 Jonquières	44 348,00€

- 5) Marché à procédure adaptée relatif à la relance des lots n°4 et 7 pour la restructuration du centre d'incendie et de secours de Barcelonnette- Montant prévisionnel du marché: 195 000,00€ HT

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot n°4 – Charpente métallique et serrurerie	Sarl Esclapez 04 140 Seyne les Alpes	184 293,19€
Lot n°7 – Portes de garage	Sarl Esclapez 04 140 Seyne les Alpes	35 481,00€

Ces deux marchés ne pourront être notifiés qu'après un prochain conseil d'administration car il faudra augmenter les crédits de l'AP/CP, ces marchés ayant entraîné une augmentation de 20 000 euros environ, l'entreprise titulaire de ces lots ayant été placée en liquidation judiciaire.

Convention relative au groupement de commandes avec le Conseil départemental en vue de l'acquisition de chaînes à neige :

Il s'agit du 4^{ème} marché mutualisé avec le Département.

Participation du SDIS 04 au projet européen MIND EU

Le SDIS étudie la possibilité d'intégrer un consortium pour un appel à projets piloté par la fondation LINKS avec qui le SDIS a déjà travaillé lors de précédents projets. La finalité est de définir des indicateurs et des fonctions qui caractériseront les risques pluri-danger grâce à la collaboration des acteurs de la gestion de risques et de la communauté scientifique. Le SDIS 04 aura en charge l'organisation d'un exercice grandeur réelle et pourra en retour être l'un des utilisateurs de la plateforme développée.

Contrat relatif à la mise en œuvre en commun du logiciel destiné à la formation des opérateurs de sécurité civile dans le cadre du projet RISK FOR

Il s'agissait de fixer les conditions d'utilisation du logiciel de réalité virtuelle acquis dans le cadre d'un groupement de commande avec plusieurs SDIS dans le cadre du projet européen RISK FOR qui sera fonctionnel en juin 2021.

Modification du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels en régime posté

Ce rapport, issu d'un long processus de négociation avec les personnels a reçu l'avis favorable du CHSCT et du comité technique. Il s'agit d'ajustements techniques qui permettent d'une part de fixer le régime de travail des SPP selon qu'ils sont affectés dans un CIS ou bien au CTA/CODIS en qualité d'opérateur, d'adjoint au chef de salle ou de chef de salle et d'autre part, d'harmoniser la gestion des congés des SPP affectés à Digne, Manosque et au CTA/CODIS.

Filière sapeurs-pompiers professionnels- suppression d'un poste de sapeur-pompier professionnel non officier et création d'un poste d'officier relevant du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels

Un adjudant de SPP, relevant du cadre d'emplois des sergents et adjudants de sapeurs-pompiers professionnels, a réussi le concours interne de lieutenant de 2^{ème} classe de SPP en 2019. Le bureau a acté, après avis favorable du comité technique, la suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois de sergents et adjudants de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juillet 2020 et la création d'un poste de lieutenant relevant du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels à compter de la même date. L'impact financier s'élève à 2.700 € pour l'année 2020. Les crédits correspondants ont été prévus au budget.

Cette création de poste permet de mettre en adéquation la fonction avec le grade des chefs de salles puisque la réglementation impose que les chefs de salle doivent être au minimum des officiers relevant du grade de lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels.
Considérant

Filière technique - suppression d'un poste d'adjoint technique création d'un poste de technicien

Un agent de maîtrise ayant réussi l'examen professionnel de technicien principal de 2^{ème} classe et un adjoint technique de la filière technique étant inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de l'année 2020, le Bureau a adopté la création d'un poste de technicien territorial et la suppression d'un poste d'adjoint technique, après avis favorable du comité technique.

Modification du tableau des effectifs et liste des emplois tenus

Le tableau des effectifs, arrêté au 1^{er} avril 2020, tient compte du départ volontaire d'un officier de SPP, de l'ajustement de l'organigramme fonctionnel et du recrutement de deux caporaux de SPP au 1^{er} novembre 2019 et trois à compter du 1^{er} avril 2020.

Mise en place du télétravail

Il s'agissait de la mise en place du télétravail du fait de la crise sanitaire liée au COVID 19 afin de permettre au service de fonctionner dans de bonnes conditions. Une réflexion va être lancée à compter du mois de septembre, en concertation avec les organisations syndicales, afin de statuer sur les conditions de mise en œuvre du télétravail au sein du SDIS.

Référentiels internes de formation et évaluation

Les référentiels internes d'organisation de formation et d'évaluation doivent être formalisés et faire l'objet d'une délibération, après avis du comité technique et du CCDSPPV, car les guides nationaux de références sont désormais caduques et il convient de les remplacer par les RIOFE.

Le Bureau a adopté les RIOFE suivants :

- Equipier et chef d'équipe SPP
- Opérateur de salle opérationnelle
- Conducteur d'embarcations légères

Adoption de la charte informatique :

Le Bureau a adopté, après avis favorable du comité technique, la charte informatique du SDIS 04 étant précisé qu'il s'agit de la 1^{ère} étape de la mise en place de la RGPD

Bureau du 16 septembre 2020 (Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité) :

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 25 juin 2020 :

Filière sapeurs-pompiers professionnels – régime indemnitaire -Indemnité de feu

Le Bureau a autorisé, à l'unanimité, la revalorisation de la prime de feu de 19 % à 25 % du traitement soumis à retenue pour pension pour l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental et ce à compter du 1^{er} août 2020, en application des dispositions du décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020.

L'impact financier pour l'année 2021 est évalué à 149 317 euros.

Apurement de l'actif

Ce rapport relatif à la sortie des comptes et à la vente aux enchères de véhicules réformés a été adopté à l'unanimité.

Communication : Bâtiment industriel et à usage de bureaux

Le SDIS a l'opportunité d'acquérir un bâtiment qui convient aux besoins des services techniques et de la pharmacie à usage interne. Il s'agit d'un ensemble immobilier situé sur la commune d'Aiglun (04 510), zone d'activités économiques (ZAE) Espace Bléone, rue Paul DELAYE d'une superficie totale est de 2 378 m². Le bâtiment proposé est une construction (2016/2017) en RDC avec un étage partiel. Il a une superficie totale de 847 m² dont 534 en RDC et 313 à l'étage.

Cette acquisition permettrait de réaliser la plate-forme logistique, de rapprocher la pharmacie à usage interne mais aussi de libérer de la place et de réaffecter les bureaux et espaces utilisés actuellement par le service technique permettant ainsi aux agents de disposer d'espaces de travail corrects.

Concrètement, l'acquisition de ce bâtiment pourrait se faire sans bouleverser la programmation du plan pluriannuel bâtiminaire, l'urgence restant les travaux des centres d'incendie et de secours. L'opération de construction d'un bâtiment neuf sur le terrain avenue Henri Jaubert, estimée à 3 M€, serait déprogrammée et la participation du Département prévue pour 2020, permettrait d'acquérir le bâtiment en 2021.

Il sera proposé au CASDIS un amendement du plan pluriannuel bâtiminaire 2020/2030 (délibération 2020-09 DIR) intégrant l'achat de cette propriété pour un coût global de 820 000 TTC, cette somme intégrant les travaux d'aménagement nécessaires (mât de transmission, câblage VDI, sanitaires).

Communication : Modalités d'organisation du vote électronique et calendrier électoral des opérations électorales destinées au renouvellement des représentants des personnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des représentants des sapeurs-pompiers au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)

Le Conseil d'administration a autorisé, après avis du comité technique et du CCDSPV, le recours au vote électronique pour les élections 2020 à la CATSIS et au CCDSPV. La même délibération a donné délégation au Bureau pour délibérer sur toutes opérations relatives à ces deux scrutins.

Après mise en concurrence, le service a confié l'organisation de ces élections à la société GEDIVOTE. La solution de vote électronique devra faire l'objet d'une expertise indépendante confiée à un prestataire habilité, après mise en concurrence.

Le président a également fait un point sur les élections des représentants des communes et EPCI au CASDIS et donne lecture aux membres du Bureau de la liste déposée par l'Association des maires du Département des Alpes de Haute-Provence pour ces élections.

Bureau du 27 octobre 2020 (Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité) :

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 16 septembre 2020

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Attribution de marchés publics

Le Bureau a validé l'attribution des marchés suivants :

Appel d'offre ouvert relatif à l'entretien et la réparation des véhicules légers pour les besoins de SDIS 04 – marché à bons de commande sans minimum et sans maximum, d'un an renouvelable trois fois par période identique :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot 1 – Entretien et réparation des véhicules légers – secteur Barcelonnette	Lot infructueux – pas d'offre reçue	----

Lot 2 – Entretien et réparation des véhicules légers – secteur Sisteron	Garage MULLER Av Hector Berlioz – le Belvédère 04 160 Château-Arnoux / St Auban	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
Lot n°3 – Entretien et réparation des véhicules légers – secteur Manosque	Garage MULLER Av Hector Berlioz – le Belvédère 04 160 Château-Arnoux / St Auban	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
Lot n°3 – Entretien et réparation des véhicules légers – secteur Riez	Lot infructueux – pas d'offre reçue	----

Appel d'offre ouvert relatif à l'entretien et la réparation des véhicules poids-lourds pour les besoins de SDIS 04 – marché à bons de commande sans minimum et sans maximum :
Les deux lots ont été attribués à la société Alpes Provence VI – 04100 Manosque.

MAPA supérieurs à 90 000 € HT – Fourniture de pneumatiques véhicules légers :
Les trois lots ont été attribués à la société Aymes et fils – 84204 Carpentras.

MAPA supérieurs à 90 000 € HT – Fourniture de pneumatiques véhicules poids lourds :
Le lot unique a été attribué à la société Aymes et fils.

MAPA contrôle décennal des moyens élévateurs aériens pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence – marché à bons de commande avec maximum 60 000 €HT /an

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	Magirus Camiva SAS 686 rue de Chantbord CS 82726 76 026 Chambéry cedex	Marché à bons de commande avec maximum de 60 000€ HT/an

Autorisation de déposer des demandes de subventions d'investissement attachées au plan de réfection des centres de secours à propriété du SDIS 04

La Région Sud PACA pourra participer au financement de travaux de réfection ou de reconstruction au moyen de subventions d'investissements qui pourraient couvrir entre 16 et 32 % de leurs coûts au titre du FRAT.

Autorisation de déposer des demandes de subventions d'investissement attachées à l'acquisition de véhicules de lutte contre les incendies

La Région Sud PACA dispose d'un budget pour subventionner l'acquisition par les SDIS de véhicules de lutte contre les incendies de type CCF. ce type d'opération et affirme sa volonté d'aider le SDIS 04. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre d'un programme baptisé « la guerre du feu » qui a été porté à la connaissance des services du SDIS par madame BAREILLE. Les acquisitions seront ciblées sur des Camion-Citerne Feux de Forêts et sur des véhicules légers de type 4X4 pour remplacer les Land Rover.

Demande de mise en œuvre de la protection fonctionnelle

Ce dossier a été traité en toute transparence, devant le conseil de discipline notamment. Les faits, outre l'enquête administrative ont été signalés au procureur de la République. Au terme de l'enquête de gendarmerie, l'affaire sera instruite devant la chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Digne les Bains, l'audience étant fixée au 7 janvier 2021.

Achat de chèques-cadeau destinés aux membres de l'équipe départementale de soutien, de l'équipe protocole et de la cellule communication du SDIS04

Les membres de l'équipe départementale de soutien constituent un appui précieux pour le SDIS pour des missions de logistiques (plus de 300 heures de missions, réparties sur 4 mois seulement et 1600 heures en 2019). Les membres de l'équipe protocole et de la cellule communication du SDIS réalisent également, de nombreuses missions non-opérationnelles à titre bénévole afin de soutenir et faciliter

les actions du SDIS. Le repas de fin d'année organisé pour les remercier ne pouvant avoir lieu en raison de la crise sanitaire il est proposé de remettre à chacun un chèque-cadeau de 30 €, soit une dépense de 2667 €.

Location d'un bâtiment pour créer une plateforme logistique au SDIS 04.

La location pour 5 000 € HT hors charge, et ensuite l'achat, d'un bâtiment implanté dans la ZAE de AIGLUN, permettra de satisfaire pleinement à nos besoins et créer un pôle logistique (Groupement Technique et Logistique et Pharmacie à Usage Intérieur) et libérer ainsi des espaces pour une rationalisation des services dans le bâtiment de la direction. Les membres du Bureau qui ont visité les locaux et ont convenus que le bâtiment était adapté aux besoins du service. Le service des domaines a produit son avis sur la valeur locative et d'achat.

Le Conseil départemental dans le cadre de la convention liée au plan pluriannuel bâtiminaire a octroyé 1,2 M€ pour l'acquisition du bâtiment et le centre de formation à la direction départementale.

Communication: Délégation pour attribuer les marchés publics à procédure adaptée (MAPA inférieurs à 90 000 € HT)

Les marchés suivants ont été attribués dans le cadre de cette délégation :

1) Marché à procédure adaptée relatif à l'assurance protection fonctionnelle – montant prévisionnel du marché 2 500,00€ HT

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	SMACL Assurances 141 avenue Salvador Allende BP 9 79 031 Niort cédex 9	5 931,70€

2) Marché à procédure adaptée relatif à la prestation de formation au permis poids-lourds (catégorie C) – marché à bons de commande avec maximum pour un an renouvelable 1 fois :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot n°1 – secteur centre et sud	Boyer Formation Font de Durance 04 700 Oraison	A bons de commande avec maximum de 24 000€ / an
Lot n°2 – secteur nord	Latil Alpes Formations Quartier Serre Niou Plaine de Lachaud 05 000 Neffes	A bons de commande avec maximum de 12 000€ / an

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte de cette communication à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN